

Subventions CNDS 2018

Développer vos projets associatifs

Direction départementale de la cohésion sociale de la Côte-d'Or



Retrouver l'ensemble des directives et des documents sur notre site

<http://www.cote-dor.gouv.fr/sports-r643.html>

Demande à effectuer du 19 mars au 11 avril 2018

Pour faire ma demande : **Le compte Asso** : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> Annexe 6

Je suis un comité départemental (CD)



- Nb de fiches actions possibles : 4 max.*
- Envoyer 1 copie de votre demande au CDOS
- Envoyer vos avis sur les dossiers des clubs à la DDCS pour le 20 avril 2018

Je suis une association sportive affiliée à une fédération agréée



- Nb de fiches actions possibles : 3 max.*
- Envoyer 1 copie de votre demande au CD de votre discipline ou au CDOS si le CD est inexistant

Je suis un club omnisports



- Nb de fiches actions possibles : 2 max. portées par la maison mère pour plusieurs sections
- Ces fiches actions doivent être rédigées par thématique (école de sport, santé, pratique féminine...) et accompagnées de l'Annexe 8
- + 1 max. par section
- La thématique devra être différente des actions portées par la maison mère
- Envoyer 1 copie de votre demande aux CD concernés par vos fiches ou au CDOS si le CD est inexistant

* Fiche action supplémentaire possible pour une action mutualisée

Pourquoi mutualiser ? pour permettre aux clubs de bénéficier de financement CNDS eu égard au seuil minimal par bénéficiaire.
Conditions à respecter : les structures participantes doivent être affiliées à une fédération sportive agréée.
Le club bénéficiaire ne pourra pas cumuler une action de mutualisation avec le dépôt d'un dossier de demande CNDS en son nom personnel.

Actions faisant l'objet d'un dossier particulier

n'entrant pas dans le nb de fiches actions possibles max. :

- «J'apprends à nager»
- «Emploi CNDS»
- «Apprentissage»

IMPORTANT

Pour tout projet «Emploi et apprentissage»

Contactez **Matthieu MOUSSERION**

03.80.68.30.96 - matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr

Pour tout projet «Santé» et «Personnes en situation de handicap»

Contactez **Audrey MARTIN**

03.80.68.30.97 - audrey.martin@cote-dor.gouv.fr

Ne sont pas éligibles, les actions suivantes :

- l'accès au sport de haut niveau
- les déplacements
- l'achat de vêtements
- l'organisation de manifestations sportives
- les actions sur le temps scolaire
- la formation des bénévoles est financée uniquement lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de l'une des priorités citées dans le tableau au verso

Pièces OBLIGATOIRES à joindre au dossier

- un seul RIB
- le bilan comptable (ou à défaut, les éléments de trésorerie) et le compte de résultat du dernier exercice clos
- un budget prévisionnel
- votre ou vos attestation(s) d'affiliation à une fédération sportive agréée
- le plan pluriannuel de développement ou le projet associatif de votre structure
- le dernier rapport d'activité approuvé en Assemblée Générale
- pour les associations porteuses d'actions mutualisées au bénéfice de plusieurs clubs, joindre la fiche « Actions mutualisées clubs » : Annexe 5
- pour les clubs omnisports, joindre la fiche « Clubs omnisports » : Annexe 8

Principaux motifs d'inéligibilité du dossier

- justificatifs de la subvention N-1 non fournis ou non recevables
- dossier incomplet
- non respect de l'appel à projets 2018
- copie du dossier non envoyée à son comité départemental ou au CDOS selon le cas
- seuil d'aide financière par structure non atteint (1500 ou 1000€)
- non respect du code du sport notamment éducateur sportif rémunéré non déclaré (carte professionnelle à jour)
- réserve financière conséquente

Contacts

DRDJSCS Bourgogne Franche-Comté - Direction départementale de la cohésion sociale de la Côte-d'Or
Unité Politiques Sportives :

Secrétariat : brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr - 03.80.68.31.14

Coordonnateur : matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr - 03.80.68.30.96



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Thématiques d'actions prioritaires en Côte-d'Or

Complément à l'appel à projets régional Bourgogne Franche-Comté

Les actions mutualisées et les actions régulières faisant partie du projet de l'association seront prioritaires

THÉMATIQUES	EXEMPLES D' ACTIONS ou PRÉCISIONS	STRUCTURES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE
SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF			
<i>Annexe 1</i> APPRENTISSAGE CNDS	Embaucher et former des jeunes de 18 à 30 ans peu ou pas qualifiés pour devenir éducateur sportif. - 2 000 € maximum pour les apprentis de 18 à 20 ans - 4 000 € maximum pour les 21 à 30 ans Aide uniquement sur la 1ère année de contrat	CLUB, GE* et CD	Vendredi 31 août 2018 <i>Dossier spécifique</i>
EMPLOI CNDS - Consolidation	Aides ponctuelles à l'emploi sur un poste existant, justifié par un besoin financier exceptionnel. Postes prioritaires: éducateurs sportifs diplômés ou d'agents de développement en CDI et à mi-temps minimum. Aide de 12 000 € maximum sur une seule année		
EMPLOI CNDS - Création	Seuls un ou deux postes seront financés en Côte - d'Or. Création d'un emploi sur un territoire prioritaire ou destiné au développement de la pratique sportive des Personnes en Situation de Handicap (PSH). Aide dégressive de 34 500 € sur 4 ans		Vendredi 4 mai 2018 <i>Dossier spécifique</i>
CORRIGER ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE			
ECOLE DE SPORT	Uniquement pour les territoires prioritaires (cf. carte) ou les actions mutualisées : offre sportive hebdomadaire proposée aux mineurs (-18 ans) et encadrée par une personne diplômée <i>(diplômé fédéral à minima dont le nom devra obligatoirement être mentionné)</i>	CLUB et CD	Mercredi 11 avril 2018
<i>Annexe 2</i> PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Toute action permettant le développement de la pratique sportive dont acquisition de petits matériels (coût unitaire inférieur à 500€) destinés à la pratique sportive des Personnes en Situation de Handicap (PSH)		
PUBLIC FEMININ	Développement et diversification de l'offre de pratiques en lien avec les plans de féminisation fédéraux, le cas échéant. <i>La référence à ces derniers sera mentionnée dans la fiche action.</i>		
PUBLIC SOCIALEMENT DEFAVORISE	Toute action permettant le développement de la pratique sportive à destination des publics accueillis dans un établissement spécialisé (CHRS, PJJ, centres d'hébergement,...)		
COUPONS SPORT	Aide à la prise de licence pour les 11 - 14 ans sous conditions		
PROMOUVOIR LE « SPORT SANTÉ » SOUS SES DIFFÉRENTES FORMES <i>Educateurs formés ou en cours de formation obligatoirement</i>			
SPORT SANTE prévention primaire	Mise en place d'activités physiques et sportives visant toutes personnes présentant une insuffisance/absence d'activité physique.	CLUB et CD	Mercredi 11 avril 2018
SPORT SANTE prévention secondaire et tertiaire	Mise en place d'activités physiques et sportives visant toutes personnes porteuses de maladies chroniques, ou de facteurs de risque, ou en situation de précarité, ou en perte d'autonomie.		
PREVENTION DOPAGE	Contribuer à la prévention du dopage et des conduites dopantes en relayant l'un des 6 objectifs du plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017		
RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT DANS LE SPORT			
LUTTE CONTRE discriminations, violences et harcèlements	Toute action de prévention s'adressant aux différents acteurs du sport (sportifs, dirigeants, arbitres, supporters, éducateurs, parents...).	CLUB et CD	Mercredi 11 avril 2018
PLAN HERITAGE ET SOCIETE			
<i>Annexe 3</i> « J'APPRENDS A NAGER »	Mise en œuvre de cycles de natation gratuits pour les enfants ne sachant pas nager. <i>Seront priorisés les cycles proposés aux enfants de 6 à 12 ans résidant en QPV et ZRR</i>	CLUB, CD et COLLECTIVITE	Samedi 15 sept. 2018 <i>Dossier spécifique</i>